



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MERCREDI 30 mai 2018 à 20H00
Salle du Battoir de Villars-Burquin**

Président : Philippe Humbert
Secrétaire : Virginie Lénart

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 04.10.2017
4. Communications du Vice-Président
5. Communications du Comité directeur
6. Election du Président du Conseil
7. Adoption des comptes 2017
8. Rapport de gestion 2017
9. Préavis 01-2018 : mise en place d'un essai pilote pour une désinfection par UV au puits d'Onnens
10. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
11. Divers et propositions individuelles

M. Cruchet, président du Comité directeur, souhaite la bienvenue à tous.

Il explique que le Vice-Président du Conseil, M. Bahrami, est excusé. Le président doit être élu lors de cette assemblée. C'est donc M. Amiet, membre du bureau et scrutateur, qui va présider la séance jusqu'au point 6 « Election du Président du Conseil ».

1. Appels

<u>Présents :</u>	Buts principaux	membres	37/55
	But optionnel « eau »	membres	33/48
	Communes	nombre	17/17
	Communes « eau »	membres	14/14
	Comité directeur	membres	7/7
<u>Excusés :</u>	Membres		11/55
<u>Absents :</u>	Membres		7/55

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

2. Assermentations

M. Amiet prend la parole et précise que la séance est enregistrée avec un dictaphone par Mme Lénart.

M. Thierry Magnin (absent) de la commune de Sainte-Croix sera assermenté lors du prochain Conseil intercommunal. Il n'y a pas d'autres assermentations.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 04.10.2017
Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Vice-Président
M. Bahrami étant absent, il n'y a aucune communication particulière.

5. Communications du Comité directeur
Le président passe la parole à M. Cruchet, président du Comité directeur.
Il aborde les points suivants :

- Réorganisation de l'ACRG

Suite à l'approbation du PDRDE par les services cantonaux concernés, le Comité directeur s'est penché sur sa mise en application. Dans un premier temps, une reprise des réseaux communaux par l'ACRG a été évoquée. Une proposition plus modeste est désormais étudiée. En effet, l'étude d'une reprise des ressources, des ouvrages et des réseaux a démontré que l'ACRG serait dans l'obligation de s'endetter lourdement pour acquérir des infrastructures existantes et ceci pourrait compromettre les investissements prévus dans le PDRDE.

Dès lors, une autre piste a été étudiée par le bureau RWB et a abouti à l'identification des communes concernées par chaque mesure proposée par le PDRDE. Une répartition des coûts entre l'ACRG et les communes, sur la même base que celle utilisée pour l'investissement de la conduite reliant le réservoir du Devens et celui des Pins, a été appliquée. Le résultat de ce travail sera présenté lors d'une rencontre avec les Syndics et les Municipaux en charge des eaux de toutes les communes, rencontre agendée au 29 août prochain. Par la suite, et pour autant que cette proposition ait reçu un bon accueil, les délégués seront appelés à valider le tableau de répartition des coûts.

A noter que désormais, il est question de la « Mise en œuvre du PDRDE » et non plus de « Réorganisation de l'ACRG ».

- Préavis sur les équipements des alpages de la Nouvelle Censière

Ce préavis avait été retiré lors du dernier Conseil intercommunal du 04.10.2017. Actuellement, le dossier est en suspens. Divers documents du bureau RWB concernant des études déjà réalisées sont toujours en attente.

- Révision des statuts ACRG et règlement du Conseil intercommunal de l'ACRG

Le Comité directeur travaille sur la révision des statuts suite au transfert de la Protection civile à la nouvelle organisation. Dans le même temps, et pour répondre à une demande insistante de la Préfecture, un règlement du Conseil intercommunal est en cours d'élaboration. Ces documents seront transmis au Service des Communes pour approbation avant l'été, puis soumis à l'assemblée.

- Santé et sécurité au travail

Plusieurs cours (premiers secours, ergonomie) ont été proposés aux communes, sans toujours rencontrer le succès attendu. Mais le Comité directeur ne désespère pas et va continuer dans cette démarche. A noter qu'un cours « premiers secours » a été suivi par l'ensemble des collaborateurs de la commune de Sainte-Croix, cours qui selon les retours a été très apprécié.

- Surveillance des chantiers

Les passages sur les chantiers de la région de nos préposés permettent d'assurer la sécurité des personnes engagées sur les chantiers, mais également celle des riverains et des habitants des communes. M. Cruchet encourage les autorités à continuer à communiquer tous les chantiers à l'ACRG, même ceux ne faisant pas l'objet d'un permis de construire. En effet, la réfection d'une façade ou la pose d'une isolation périphérique, par exemple, nécessite la pose d'un échafaudage qui mérite d'être contrôlé. Il remercie Messieurs Palmieri et Helfer pour leur engagement dans cette tâche.

6. Election du Président du Conseil

Mme Bovay ainsi que M. Kemmling sont les scrutateurs désignés pour cette élection.

M. Amiet cite les trois candidats annoncés pour ce poste :

- M. Claude Roulet de la commune de Mauborget
- M. Denis Villars de la commune de Grandson
- M. Philippe Humbert de la commune de Corcelles-près-Concise

Aucun autre candidat ne se présente. Les trois candidats se présentent tour à tour.

Il est procédé au vote du premier tour.

Résultats du premier tour :

M. Humbert : 12 voix

M. Villars : 11 voix

M. Roulet : 13 voix

Bulletin blanc : 1

La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est donc nécessaire de procéder à un deuxième vote.

M. Villars décide de se retirer.

Résultats du deuxième tour :

M. Roulet : 16 voix

M. Humbert : 18 voix

M. Villars : 1 voix

Bulletins blancs : 2

M. Humbert est donc élu Président du Conseil, à la majorité relative. Il est applaudi par l'assemblée.

M. Amiet rappelle la nouvelle composition du bureau et cède sa place à M. Humbert.

7. Adoption des comptes et rapport de gestion 2017

Le point 8 (rapport de gestion 2017 est traité simultanément).

M. Humbert passe la parole à M. Fardel, rapporteur, qui procède à la lecture :

- du rapport de la commission de gestion relatif aux comptes et au rapport de gestion 2017 pour les buts principaux.

La commission de gestion invite les délégués à adopter les comptes et le rapport de gestion 2017.

M. Humbert procède à la votation pour les buts principaux.

Les comptes et le rapport de gestion 2017 pour les buts principaux sont acceptés à l'unanimité.

- du rapport de la commission de gestion relatif aux comptes et au rapport de gestion 2017 pour le but optionnel « eau ».

La commission de gestion invite les délégués à adopter les comptes et le rapport de gestion 2017.

M. Humbert procède à la votation pour l'acceptation des comptes et du rapport de gestion 2017 pour le but optionnel « eau ».

Les comptes et le rapport de gestion 2017 pour le but optionnel sont acceptés à l'unanimité.

8. Rapport de gestion 2017

Ce point a été traité au point 7

9. Préavis 01-2018 : mise en place d'un essai pilote pour une désinfection par UV au puits d'Onnens.

M. Humbert passe la parole à M. Pesenti.

Il n'y a pas de questions particulières concernant ce préavis de la part des délégués avant lecture du rapport.

M. Favre fait lecture du rapport de la commission (M. Clignez, rapporteur, est excusé). La commission encourage les délégués à accepter ce préavis.

M. Payot demande s'il est réellement nécessaire que l'ACRG emprunte la somme de frs 61'000.00.

M. Cruchet répond, qu'en effet, l'ACRG pourra disposer des liquidités nécessaires. Mais que le boursier, M. Brandt, estime qu'il est plus judicieux de prévoir un emprunt, au cas où les liquidités devraient manquer.

M. Champod demande quels seront les coûts des travaux définitifs.

M. Cruchet répond que la somme exacte n'est pas encore définie, mais que l'installation d'un UV coûtera environ frs 400'000.00. C'est la solution la moins onéreuse, puisqu'une solution par une filtration au charbon actif se chiffrerait en millions de francs.

M. Kemmling relève que dans le rapport, il est mentionné que le fournisseur ne garantit pas que son appareil fonctionne. Il demande s'il prendrait une partie à sa charge si l'ACRG choisissait son modèle.

M. Pesenti explique que le fournisseur ne remet pas en question la qualité de son objet. Par contre, il ne peut pas anticiper la réussite ou non de l'essai, ceci dû aux particularités microbiologiques de l'eau. Si cet essai fonctionne, une ristourne sera faite sur la facture finale. La machinerie installée pendant l'essai serait reprise par le fournisseur contre une machinerie définitive.

M. Humbert procède à la votation du préavis (but optionnel).
Il n'y a pas d'opposition et une seule abstention.

Le préavis n°01-2018 est accepté.

10.. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil intercommunal

M. Cruchet propose la commune de Giez.

11. Divers et propositions individuelles

M. Cruchet aborde le sujet de la Protection civile. Il passe la parole à M. Rütishauser qui partage une rétrospective avec l'assemblée.

M. Cruchet remercie M. Rütishauser pour son travail et sa collaboration pendant toutes ces années. Il raconte quelques anecdotes liées à ses expériences au sein de la Protection civile.

M. Cruchet annonce sa démission au sein du Comité directeur de l'ACRG pour le 30.09.2018.

M. Claude Roulet mentionne qu'il a appris dernièrement qu'il y aurait une nouvelle construction de conduite d'eau sur les arrières de la Combaz et un chemisage de la conduite qui pourrait causer des problèmes aux propriétaires. Il demande si c'est réel.

M. Cruchet répond qu'en effet, il y a une étude menée depuis une année à ce sujet. Une rencontre a eu lieu avec les exploitants et les propriétaires. Il existe de gros problèmes sur la conduite de La Combaz-Pré à la Sage. Il faut donc trouver un nouveau tracé et en même temps apporter de l'eau et une défense incendie à certains chalets d'alpage. Il y aura un chemisage de la conduite existante. Les municipalités concernées, soit celles de Tévenon et Provence ont été informées, ainsi que les exploitants et les propriétaires des parcelles concernées par la fouille.

Cet investissement fera l'objet d'un préavis cet automne.

Si des parcelles d'autres propriétaires sont touchées ultérieurement par le chantier, ceux-ci seront contactés en temps voulu.

M. Humbert remercie la commune de Tévenon pour son accueil.

M. Zürcher, syndic de Tévenon, souhaite une bonne suite de soirée à l'assemblée, avec un cadeau de la commune pour chacun.

La séance est levée à 21h00.

Le Président



Philippe Humbert

La Secrétaire



Virginie Lénart